



# BRÈVES du C.H.S.C.T du 18 février 2019

Ce CHSCT, plusieurs fois reporté, étant le premier après les élections professionnelles de décembre 2018, le Syndicat SUD a lu une déclaration (voir en suivant) qui pose les objectifs que nous nous fixons pour ce prochain mandat dans le cadre de cette instance. Nous entendons œuvrer pour une meilleure prise en compte des situations individuelles impactées par les conditions de travail et la souffrance au travail, en restant très attentifs à l'impact de l'organisation du travail sur la santé et la sécurité des agents.

**1°) Approbation des procès verbaux du C.H.S.C.T des 12 juin et 17 septembre 2018:** Nous avons renouvelé notre demande faite en juin d'être informés systématiquement dès lors qu'un visionnage des bandes de vidéo protection est sollicité et du motif de ce visionnage.

Actuellement, les représentants en CHSCT ne sont pas habilités à visionner ces bandes quelque en soit le motif. Seuls des membres de l'administration peuvent en prendre connaissance et tirer des conclusions en matière de sécurité des agents.

**2°) Désignation du secrétaire du C.H.S.C.T:** A partir de cette date, le syndicat SUD assurera le secrétariat du CHSCT pour une année complète. Les syndicats présents ont tous voté pour cette proposition.

**3°) Projet de construction d'un bâtiment de conservation des archives départementales:** La construction d'un nouveau bâtiment de stockage des archives départementales devrait démarrer en mars 2019. Ce bâtiment destiné à la conservation ne sera pas destiné à accueillir du public.

Deux agents issus de l'équipe des archives départementales y travailleront de manière quotidienne et seront amenés à se compléter.

Nous veillerons lors de cette mise en œuvre aux conditions de travail de ces agents et notamment dans un cadre d'isolement dans le travail (agents pouvant se retrouver seuls dans le bâtiment).

**4°) Registres Santé et Sécurité au travail, remarques du 1er semestre 2018:** La mise en œuvre des e-registres (version informatique) est actuellement avancée à 60% sur la collectivité. La totalité des sites (hors collèges) sera équipée de e-registre normalement en avril 2019.

Le Syndicat Sud a rappelé à cette occasion l'obligation pour la collectivité de mettre à disposition ces registres dans tous ces sites, ce qui n'est toujours pas le cas dans les collèges.

Nous avons également abordé plusieurs points (dotation en matériel électrique des secteurs routiers, chauffage défaillant de la

MDS des Minimes) pour lesquels Mr VINCINI s'est engagé à faire des réponses écrites.

**5°) Bilan des exercices d'évacuation:** Les membres du C.H.S.C.T participent régulièrement aux exercices d'évacuation. Le Syndicat Sud invite les agents à être partie prenante de ces actions qui concernent la sécurité de tous.

**6°) Point d'avancement relatif à la réorganisation de la Prévention des Risques professionnels et au document unique:** Comme à chaque séance, un point d'étape a été fait sur les différents services concernés par la mise en place du document unique.

Le Syndicat Sud s'est étonné que la Direction Education ne se soit toujours pas positionné sur un des scénarios proposés.

Mr VINCINI a répondu que ce retard est dû à des difficultés de communication avec l'éducation nationale qui vient de nouveau de repousser une réunion à ce sujet.

Pour notre syndicat, des choix provisoires auraient dû être proposés pour une meilleure lisibilité et efficacité des actions du CHSCT. En tout état de cause, le choix de la DE ne doit pas être soumis à des contingences extérieures au Conseil Départemental.

Concernant l'organisation de la prévention et la nomination des assistants de prévention, la mise en œuvre se poursuit au sein des services. Cependant, certains tardent dans ces désignations comme à la DGD Solidarités par exemple !

**Questions diverses:** Notre syndicat a réaffirmé la nécessité d'une intervention réelle et continue dans les collèges.

En effet, nos collègues travaillant dans ces établissements sont confrontés à des risques professionnels qui entraînent de nombreux accidents de travail.

Il est impensable qu'ils ne bénéficient pas des mêmes mesures de prévention et d'accompagnement par le CHSCT que leurs collègues du Conseil Départemental.

Contactez-nous:

05.34.33.47.83

05.34.33.47.39

Syndicat.sud@cd31.fr

www.sudct31.org/

